



GNUC2MC - Profil enseignement

GNUC2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

ATTENTION : s'inscrire à cette formation se fait auprès de l'établissement qui en a la gestion administrative, à savoir l'ULB, pas auprès du service des inscriptions de l'UCLouvain.

Ce programme étant enseigné en anglais, il ne requiert pas de preuve préalable de maîtrise de la langue française.

Les conditions d'admission spécifiques sont consultables à l'adresse suivante: <https://bnen.sckcen.be/how-apply#anchor-admission-criteria>

PÉDAGOGIE

L'accès aux ressources (chercheurs et laboratoires à l'infrastructure lourde) du Centre d'Etudes Nucléaires (SCK/CEN) est indispensable pour assurer la qualité pédagogique de ce programme.

Le partenariat interuniversitaire garantit la permanence de la diversité des expertises nécessaires, ainsi que la qualité du corps enseignant.

L'organisation modulaire concentrée de chaque cours sur une période limitée de quelques jours à trois semaines, facilite la participation d'étudiants engagés dans la vie professionnelle, ainsi que celle des étudiants étrangers.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Les activités d'enseignement sont évaluées selon les règles en vigueur à l'Université (voir [le règlement des études et des examens](#)) à savoir des examens écrits et oraux, des examens de laboratoire, des travaux personnels ou en groupe, des présentations publiques de projets et défense de mémoire.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Les cours et travaux pratiques sont donnés en anglais.

Depuis l'origine du consortium BNEN (Belgian Nuclear higher Education Network), qui a pris en charge l'organisation de ce programme, l'ouverture internationale a été assurée par les échanges d'étudiants, ainsi qu'en offrant trois cours spécialement adaptés aux échanges, au sein de l'association interuniversitaire européenne ENEN (European Nuclear Education Network - <http://www.enen-assoc.org>). Les étudiants ont la possibilité de suivre une partie de leur curriculum dans une autre université de ce réseau. Lorsqu'ils ont suivi 20 crédits dans ce cadre, le réseau ENEN leur délivre un certificat de "European Master of Science in Nuclear Engineering". Certaines de ces mobilités peuvent être financées dans le cadre du programme Erasmus.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Le programme est organisé conjointement par six universités : UCL, ULg, ULB, KULeuven, UGent, VUB. Les cours se donnent dans des locaux mis à disposition des universités par le Centre d'Etude de l'Energie Nucléaire (SCK.CEN) à Mol. Les enseignements pratiques font appel aux grandes infrastructures et laboratoires du Centre. Les chercheurs du Centre participent aussi à l'encadrement des travaux pratiques.

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SST/IMMC

Institute of Mechanics, Materials and Civil Engineering (IMMC)

Secteur des sciences et technologies (SST)

IMMC

Place du Levant 2 - bte L5.04.01

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 22 00

<https://uclouvain.be/en/research-institutes/immc>

Site web

Mandat(s)

- Président : Hervé Jeanmart

